

**Atelier tripartite sur le travail
décent pour les jeunes au cœur de
la transformation rurale dans les
pays de la SADC –
Recommandations en vue d'une
action future**

Harare, 21 – 23 août 2018

Conclusions et recommandations

Introduction

1. L'atelier tripartite du BIT relatif au travail décent pour les jeunes dans les économies rurales des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'est tenu du 21 au 23 août 2018 à Harare (Zimbabwe). Conformément aux priorités énoncées dans le Cadre stratégique pour la promotion de l'emploi des jeunes dans les pays de la SADC (YEPPF), l'objet de l'atelier était de permettre aux mandants tripartites de la SADC d'échanger des connaissances et de renforcer leurs capacités dans le but de mettre en œuvre des politiques et des programmes efficaces qui contribuent à rendre le travail et la vie dans les zones rurales plus attrayants pour les jeunes, ainsi que de favoriser la création d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes.
2. La population des pays de la SADC est l'une des plus jeunes au monde. Malgré une urbanisation rapide, une grande partie des jeunes continue de vivre dans des zones rurales qui ne comptent ni véritables infrastructures, ni services de qualité, ni commodités, et se caractérisent par de graves déficits en matière de travail décent et de gouvernance, ainsi que par la présence d'activités informelles. En même temps, les jeunes hommes et femmes des pays de la SADC peuvent constituer des moteurs puissants de la transformation agricole et de la diversification des économies rurales de ces pays. On oublie souvent que ces dernières ont un potentiel non négligeable en matière de création d'emplois décents et productifs pour les jeunes, et qu'elles peuvent contribuer à la sécurité alimentaire, à la croissance économique et au développement durable, de manière à ne laisser personne pour compte.
3. Les trois sujets ci-après ont été examinés lors de cet atelier tripartite: exploiter pleinement le potentiel des économies rurales au moyen de politiques et de stratégies pour l'emploi destinées aux jeunes; améliorer la productivité et les conditions de travail des jeunes des zones rurales dans le domaine agricole ou non agricole; donner les moyens aux femmes et aux jeunes de participer aux marchés du travail ruraux. Les participants à l'atelier sont convenus des conclusions et recommandations suivantes.

Exploiter pleinement le potentiel des économies rurales au moyen de politiques et de stratégies pour l'emploi destinées aux jeunes

4. Les économies rurales peuvent favoriser la croissance inclusive, le travail décent et la sécurité alimentaire. Pour libérer pleinement ce potentiel, une transformation structurelle doit avoir lieu, notamment dans le cadre de politiques efficaces, inclusives et favorables à l'emploi, qui tiennent compte des objectifs relatifs à l'emploi définis dans les plans nationaux, dans les politiques macro-économiques et sectorielles, et en particulier dans les budgets nationaux. Des programmes spécifiques visant à promouvoir les investissements à haute intensité de main-d'œuvre et le développement des infrastructures pourraient être envisagés pour promouvoir le développement rural.
5. Afin d'orienter la formulation des politiques et la prise de décision, il est nécessaire de disposer d'une base solide de connaissances relatives à l'économie rurale, notamment en ce qui concerne les possibilités, le potentiel et les contraintes qui lui sont propres en matière d'emploi des jeunes. Pour ce faire, il faudra également moderniser les systèmes d'information

sur le marché du travail, mener des recherches spécifiques, ainsi que créer des mécanismes de dialogue entre les secteurs public et privé, qui permettent au secteur privé et aux organisations de travailleurs d'échanger des connaissances relatives à leur secteur et à leurs chaînes d'approvisionnement avec les décideurs. Il conviendrait d'intégrer la promotion coordonnée de la création d'entreprise dans la formation et des mécanismes d'aide appropriés (par exemple, services d'aide à la création d'entreprises, mécanismes d'accès à la terre ou de financement), afin de donner les moyens aux jeunes de lancer et de développer leur propre entreprise. Il est nécessaire de réaliser des investissements à haute intensité de main-d'œuvre dans les infrastructures rurales de santé ou d'éducation et dans les services de qualité des secteurs privé et public, ainsi que dans les transports et les technologies de l'information, afin de rendre les zones rurales attrayantes pour les jeunes hommes et femmes.

6. Les progrès accomplis dans ces domaines dépendront de l'action spécifique menée et de la volonté politique qui y présidera. À ce sujet, le rôle de la SADC agissant notamment comme coordinatrice pour soutenir les États membres et les partenaires sociaux dans le renforcement de leurs capacités de mise en œuvre, de contrôle et d'évaluation des progrès et des résultats, ainsi que pour faire avancer l'application du Cadre YEPPF de la SADC, a été souligné, en particulier en ce qui concerne l'économie rurale.
7. Les gouvernements sont chargés d'établir et de coordonner les priorités au niveau national, en créant un environnement propice aux politiques et aux budgets favorables à l'emploi, mais aussi en renforçant ou en créant des comités de direction nationaux pour une meilleure cohérence des politiques. Le secteur privé et les organisations d'employeurs seront appelés à être les moteurs principaux de la création d'emploi dans les zones rurales, moyennant notamment, lorsque cela sera possible, la mise en œuvre de modes de production employant beaucoup de main-d'œuvre et des investissements à haute intensité de main-d'œuvre, ainsi que la promotion de partenariats public-privé et la participation active à l'élaboration de politiques et de budgets visant la création d'un maximum d'emplois. Les organisations de travailleurs auront un rôle important à jouer pour garantir et défendre les droits au travail et militer en leur faveur, ainsi que pour faire en sorte que toutes les actions soient favorables aux personnes à faibles revenus et à la population.

Améliorer la productivité et les conditions de travail des jeunes des zones rurales dans le domaine agricole et non agricole

8. Les zones rurales sont caractérisées par des situations diverses et les jeunes de ces zones ne constituent pas un groupe homogène. Il est donc nécessaire d'établir un état des lieux de qualité et de disposer de méthodes multisectorielles et intégrées ainsi que de stratégies ciblées. La cohérence des politiques mises en place par les différents secteurs et le renforcement du dialogue entre les différentes parties prenantes, à la fois au niveau national et local, sont d'une importance capitale pour le travail décent dans l'économie rurale. Des actions en faveur des jeunes sont nécessaires dans le domaine agricole comme dans les domaines non agricoles, tels que le commerce, l'industrie extractive et le tourisme.
9. L'amélioration de la productivité contribue à accroître les produits et les revenus agricoles, à accélérer la création d'activités nouvelles, à renforcer les chaînes de valeur et à développer les entreprises agro-alimentaires, lesquelles constituent d'importants leviers de la diversification économique dans les zones rurales. La diversification économique crée des possibilités d'emploi pour tous, y compris pour les jeunes et les femmes. Les stratégies intégrées de diversification doivent notamment viser à: i) établir des méthodes novatrices de développement des capacités pour renforcer l'employabilité des jeunes, améliorer la productivité et faire face à la pénurie de compétences; ii) encourager la création de centres à guichet unique et de pépinières d'entreprises dans les zones rurales afin de faciliter l'accès aux biens productifs, aux technologies, à l'information, aux services de mentorat et d'aide à l'entreprise, à la formation, ainsi qu'à d'autres services (dans le domaine des finances, de la commercialisation, de l'innovation, de l'orientation professionnelle, etc.); iii) promouvoir et renforcer les initiatives locales pour créer des chaînes d'approvisionnement courtes, améliorer l'accès au marché et la coordination entre les jeunes producteurs et une clientèle commerciale à plus grande échelle; iv) faciliter la formalisation des activités dans les zones rurales et en

particulier au sein des entreprises des jeunes; v) investir dans des nouvelles technologies qui encouragent une productivité accrue et facilitent la communication et l'échange d'informations (par exemple, les services de conseil technique en matière agricole, les informations relatives aux tarifs, ou l'échange culturel et social).

10. L'amélioration de la productivité des jeunes dans l'économie rurale doit aller de pair avec la recherche de solutions concernant les déficits de travail décent, tels que les revenus faibles, les activités informelles et les dangers en matière de sécurité et de santé. En outre, il conviendrait que ceux-ci disposent d'intrants et d'équipements sûrs, ainsi que d'une protection sociale. Les jeunes devraient connaître leurs droits au travail, mais aussi veiller à participer et à faire entendre leur voix au sein des mécanismes de dialogue social, par le biais de campagnes d'information (notamment via les réseaux sociaux et autres supports de communication), et assurer des formations dans le cadre de clubs ou d'associations de jeunes. Cela pourrait être facilité par l'inclusion de groupes de jeunes et de jeunes entrepreneurs dans les organisations de travailleurs, d'employeurs et de paysans, ainsi que par l'aide à la création de coopératives de jeunes ou la participation des jeunes à des coopératives existantes.

Donner les moyens aux femmes et aux jeunes de participer aux marchés du travail ruraux

11. Pour donner les moyens aux jeunes hommes et femmes de participer de façon productive aux marchés du travail ruraux, il conviendrait de mettre en place des politiques et des stratégies visant d'une part à permettre que ceux-ci contribuent véritablement aux processus de prise de décision, et d'autre part à offrir un enseignement et une formation adéquats et de qualité pour améliorer l'accès aux ressources productives.
 12. Les actions possibles comprennent notamment les suivantes: coordination interministérielle; extension des programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels aux zones rurales et amélioration de leur qualité et pertinence; mise en place/renforcement d'apprentissages et autres modalités de formation professionnelle; proposition de services de perfectionnement des compétences entrepreneuriales et de mentorat et accès au financement pour les jeunes entreprises; promotion des coopératives; extension du public visé par les services de l'emploi.
 13. Les femmes jouent un rôle important dans l'économie rurale en tant que paysannes, salariées et cheffes d'entreprise. Malgré leur contribution importante à l'économie rurale et au secteur agricole en particulier, les femmes sont généralement défavorisées par rapport à leurs homologues masculins. Elles prennent en charge les activités non rémunérées et le travail domestique, et sont victimes d'inégalités en matière d'accès à l'enseignement, à la formation, aux marchés et aux ressources productives comme la terre, les financements et les technologies.
 14. Des politiques efficaces devraient être mises en place pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes et lutter contre la discrimination, y compris dans les zones rurales. Il conviendrait d'envisager la mise en place de systèmes de quotas et d'actions positives visant à donner les moyens aux femmes d'exercer leurs droits au travail et d'être prises en compte dans les processus de prise de décision, ainsi qu'à assurer l'égalité des chances et de l'accès aux marchés du travail ruraux et aux ressources productives. Les groupes de crédit et les coopératives de femmes devraient être soutenus pour donner aux femmes les moyens de participer pleinement aux marchés du travail ruraux.
-